

Intervention CM du 31/03/2016 : vote du budget 2016

Questions à la marge sur des lignes où je demande quelques explications :

Section fonctionnement, les dépenses :

- 6225 : indemnité au comptable, pas de budget, pourquoi ?
- 6247 : transport collectif, en baisse (16929€ CA 2015 / 15700€), renégociation des contrats ?
- 6283 : nettoyage des locaux, en baisse (16800 CA 2015 / 15500€), renégociation des contrats

Section investissement :

- OP2, acquisition de matériel informatique en remplacement de matériel en location, exact ? Alors pourquoi n'y a-t-il pas de baisse de la charge de location (6135) ? 15000€ amortis sur 5 ans, soit une DAP de 3000€ / an. La baisse de la charge devrait être au moins égale à cette dotation.
- OP3 : Ets scolaire. Il a été pris comme engagement devant les équipes éducatives et les parents d'élèves, d'assurer un **investissement** à hauteur de 32000€ par an, pendant toute la durée du mandat, pour l'école publique qui en a largement besoin. Et ce, ce sont les propos du maire, en dehors de la mise en accessibilité qui concerne une obligation légale et non une volonté politique municipale de soutenir l'école publique. Je constate avec regret que le compte n'y est plus : 10000€ + 12400€ pour 2016 soit un budget de 22400€.

Demande de subvention secteur Allivet-BOUVIN :

Concernant la demande de subvention auprès du CD pour ce projet, pour une fois cela entre dans le champ de compétences vraiment du département, puisqu'il concerne entre autre des aménagements pour des résidences séniors et l'EPHAD. Cependant, comme le précise le volet de la loi santé sur la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, ce projet prenait tout son sens lorsqu'il était au centre-ville, dans le cadre du projet CLOS CHAPUIS. Là où il est désormais placé, il éloigne ce public des services communaux et des commerces, de par la géographie de la commune de La Côte Saint André. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas voter favorablement cette demande de subvention.